



LAURA LAFON SELARL
155 FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX

Wasquehal, le 17 novembre 2025

Affaire : EDF c/ JOMESA
Nos références :1122458722
Référence EDF : 1-KSSZ-97/0384392968
SIREN : 483476487

Objet : Déclaration de créance

Maître,

Par jugement en date du 17 septembre 2025, le Tribunal de Commerce a prononcé la liquidation judiciaire de JOMESA AVENUE DE BORDEAUX 33850 LEOGNAN, RCS n° 483476487.

Cette société a souscrit auprès de la SA EDF un contrat:

- Compte commercial : 1-KSSZ-97 / Compte de facturation 0384392968

En qualité de mandataire de la SA EDF, nous déclarons, par la présente, la créance qui s'élève à la somme de 1053.43 euros dont nous requerrons l'admission au passif chirographaire échu de JOMESA.

Le montant de la créance est arrêté à la date du jugement d'ouverture. Tout paiement ou avoir postérieur à cette date vient ou viendra en déduction des prochaines factures.

Toute correspondance relative à ce dossier devra être adressée à EOS France 19 Allée du Château blanc 59290 WASQUEHAL avec mention de nos références, ou par mail à l'adresse suivante : edf-pco@eos-fr.fr.

Nous vous prions d'agrérer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

EOS FRANCE
Delphine DRUON

COMMENT REGLER ?

| Internet | Téléphone | Chèque | Virement ou mandat compte |
|--|--|---|---|
|  Paiement en ligne 24h/24 7j/7 sur notre site : https://www.eos-france.com (Paiement en ligne) Votre mot de passe : (*) muni d'une carte bancaire et du n° de votre dossier : 1122458722 |  Sur notre serveur vocal au 03 59 31 51 31 OU accompagné d'un conseiller au 03 59 69 52 59 muni d'une carte bancaire et du n° de votre dossier : 1122458722 |  A l'adresse suivante : EOS France SERVICE CLIENTS 19 Allée du Château blanc TSA 32104 59675 WASQUEHAL CEDEX en précisant votre n° de dossier : 1122458722 |  Sur notre compte CCP LILLE : IBAN : FR63 2004 1010 0510 0456 0H02 642 BIC : PSSTFRPPLIL en précisant votre n° de dossier : 1122458722 |

(*) Ce mot de passe provisoire sera à modifier à la première connexion



EOS France
10 Impasse de Presles - CS 77351 - 75726 Paris Cedex 15 - FRANCE

Nous soussignés, Nathalie LAMEYRE, Président et Matthieu DELAVENNE, Directeur Général

de la Société EOS France, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 18 300 000 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 488 825 217 et dont le siège social est 74 rue de la Fédération à PARIS (75015),

Donnons par les présentes, les pouvoirs à : Delphine DRUON, en sa qualité de responsable opérationnel,

à l'effet de représenter la société EOS France devant les juridictions compétentes pour les litiges résultant d'opérations de recouvrement réalisées pour son compte ou le compte de sa clientèle et, à cette fin :

- prendre l'initiative de toute action en justice devant tous tribunaux, y former toutes démarches et dépenses, exercer toutes voies de recours ; en tout état de cause, traiter, exiger, transiger, compromettre ;
- faire et signer les déclarations de créances entre les mains des mandataires judiciaires dans le cadre des procédures collectives.

Aux effets ci-dessus, faire toutes déclarations, remplir toutes formalités et prendre toutes dispositions ; substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire dans l'intérêt de la Société.

La présente délégation est consentie pour une durée de 24 mois à compter de sa signature ; elle est susceptible d'être modifiée ou révoquée à tout moment, à mon initiative.

Delphine DRUON n'est pas autorisée à subdéléguer les pouvoirs qui lui sont conférés, car ceux-ci lui ont été délégués en raison de sa compétence.

L'acceptation du présent pouvoir vaut engagement de la part de Madame Delphine DRUON à faire spontanément état de celle-ci au cours de tout contrôle, de toute instruction ou demande de renseignements des agents de l'Administration, de la Police ou de la Gendarmerie, ou au cours de toute instance judiciaire.

Fait à Paris, le 3 février 2025, en double exemplaire.

Delphine DRUON (2)

Bon Pour Acceptation
du Pouvoir

Nathalie LAMEYRE (1)

Bon pour
pouvoir

Matthieu DELAVENNE (1)

Bon pour
pouvoir

(1) Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

(2) Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation de pouvoir »

EOS France 10 Impasse de Presles / CS 77351 / 75726 Paris Cedex 15 / T +33 (0)1 53 58 39 39 / F +33 (0)1 53 58 39 50 / contact@eos-france.com / eos-france.com
Président: Nathalie Lameyre, Directeur Général: Matthieu Delavenne - Numéro de TVA intracommunautaire: FR78488825217
Siège social: 74 rue de la Fédération, 75015 Paris - Société par actions simplifiée au capital de 18 300 000 € - 488 825 217 RCS Paris - Membre de la FIGEO
Régis par les articles R124-1 à R124-7 du code des procédures civiles d'exécution
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°21007322
Autorisation ARP n° AUT-075-2119-01-28-20200385571 délivrée par le CNAPS le 28 janvier 2020

DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS - EXPERT CREDIT MANAGEMENT

Vous avez été nommé expert credit-management pour la Direction des Marchés d'Affaires de la Direction Commerce d'EDF. A ce titre, vous avez la responsabilité de défendre au mieux les intérêts d'EDF en matière de recouvrement de créances amiable et judiciaire, dans le cadre de la difficulté des entreprises, telle que définie notamment dans le livre VI du code de commerce et dans le cadre de la difficulté des copropriétés.

EDF a par ailleurs souhaité externaliser une partie de son recouvrement et des activités liées aux procédures collectives. Vous avez la responsabilité de piloter les prestataires missionnés pour ces activités.

En conséquence, pour l'exercice de ces missions, et dans la limite des pouvoirs qui m'ont été délégués, Je vous délègue les pouvoirs suivants sur le territoire français :

1 – dans la matière de la difficulté des entreprises et des copropriétés

- Cas de la prévention de la difficulté des entreprises et des exploitations agricoles

Représenter EDF en tout comité ou toute instance de négociation dans le cadre des mandats ad hoc ou des conciliations ;

- Cas des procédures collectives et de la difficulté des copropriétés

Agir au nom d'EDF pour toutes les actions relatives aux procédures collectives et à la difficulté des copropriétés, déposer toute requête en lien avec les procédures collectives, représenter EDF dans tout comité, représenter EDF lorsque celle-ci est nommée contrôleur de la procédure et d'une manière générale, faire tous actes nécessaires à la préservation des intérêts d'EDF en qualité de créancier, le tout dans la limite d'un plafond de 400 000 euros par opération.

A ce titre, donner tout mandat général ou mandat ad litem à toute société de recouvrement aux fins de procéder pour le compte d'EDF à toute démarche en matière de procédure collective et notamment de déclarer les créances au nom d'EDF et d'accomplir tous actes en relation avec les déclarations de créances.

2 – dans la matière du recouvrement

Donner tout mandat en termes généraux et ad litem à toute société de recouvrement, en vue de recouvrer des créances facturées par toute voie, en ce inclus les requêtes, les référés, les assignations au fond, les instances introduites sur opposition à injonction de payer.

Ces pouvoirs vous sont délégués sans faculté de subdélégation.

Je vous rappelle les devoirs et responsabilités qui vous incombent en contrepartie de ces pouvoirs :

- Me tenir informé périodiquement et aussi souvent que nécessaire de l'exécution des tâches accomplies en vertu de la présente délégation de pouvoirs ;
- Vous tenir informé et veiller au respect des lois et réglementations de tous ordres applicables aux activités relevant de vos attributions,
- Veiller au respect de la charte éthique et des valeurs du Groupe ;

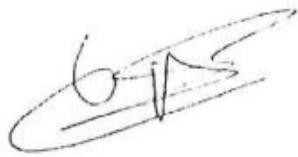
L'exercice des pouvoirs dévolus au titre de la présente délégation est susceptible d'engager votre responsabilité, et notamment votre responsabilité pénale à titre personnel et dans la limite des pouvoirs délégués.

Fait à Paris la Défense, le 8 juin 2020, en deux exemplaires

Dominique Pratmarty

Directeur DPCO¹

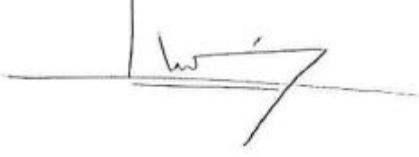
Bon pour délégation
de pouvoir



Laurent Lemaire

Expert Credit-management²

Bon pour acceptation
de pouvoir



¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour délégation de pouvoir »

² Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation de pouvoir »



Mandat aux fins de recouvrement

Vos références : EOS

Paris la Défense, le 14 décembre 2023

La société ELECTRICITE DE FRANCE (EDF), société anonyme au capital de 2 084 365 041 euros, dont le siège social est à PARIS 8^{ème} 22-30, avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 552 081 317, représentée par Monsieur Dominique PRATMARTY, Directeur DPCO, dûment habilité aux présentes :

Donne mandat à la société EOS France, société par actions simplifiées, au capital de 18 300 000 euros, dont le siège social est 74, Rue de la fédération, 75015 PARIS 15, représentée par Monsieur Matthieu DELAVENNE, Directeur Général, en vertu du contrat dûment régularisé entre les parties, aux fins de :

- Déclarer au nom et pour le compte d'EDF toute créance dans le cadre de procédures collectives dans la limite d'un montant de 500 000 euros et accomplir tous actes en lien avec cette déclaration de créance,
- Procéder à toutes opérations de recouvrement amiable et judiciaire, et à ce titre de déposer toute requête en injonction de payer, assignations en référé et au fond,
- Obtenir en conséquence toutes ordonnances et tous jugements et les faire exécuter par tous les moyens et voies de droits,

Ce mandat est établi pour une durée de 2 années à compter de ce jour.

Fait à la Défense,

Dominique PRATMARTY
Directeur Parcours Clients et Opérations